

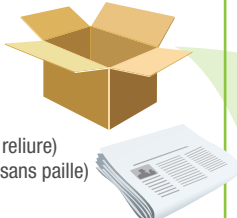
DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

BAC VERT

MATIÈRES RECYCLABLES PÊLE-MÊLE DANS LE BAC

✓ PAPIER ET CARTON PROPRES

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Sacs de papier
- Boîtes et emballages en carton
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans paille)



✓ PLASTIQUES

- Tous les contenants et couvercles portant les numéros :



- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique souples (à regrouper dans un sac transparent et bien le nouer)

✓ MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes d'aluminium
- Cintres (regrouper en paquets)
- Tuyaux et chaudières

✓ VERRE

- Toutes les bouteilles et tous les contenants de verre, de toutes les couleurs



✗ MATIÈRES REFUSÉES

- Papier ou carton souillés
- Plastiques sans numéro ou portant le numéro 6
- Jouets
- Contenants de peinture
- Bouteilles à gaz propane, aérosols et extincteurs
- Outils
- Vitres, miroirs, ampoules et pyrex
- Matières organiques
- Etc.

BAC NOIR

✗ MATIÈRES REFUSÉES

La réglementation interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :

- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matières recyclables (ex. papier et carton, contenants de plastique, verre et métal)
- Résidus domestiques dangereux (ex. peinture, piles, huiles, pesticides, bouteilles à gaz propane)
- Matériaux de construction et de démolition (bois, gypse, ...)
- Appareils électriques, électroniques et informatiques
- Résidus verts (ex. feuilles mortes, herbes de jardin et arbres de Noël)
- Pneus et batteries d'auto
- Meubles et matelas

BAC BRUN

MATIÈRES ORGANIQUES EN VRAC OU DANS DES SACS DE PAPIER SEULEMENT

✓ RÉSIDUS ALIMENTAIRES

comprenant les aliments frais, congelés, séchés, cuits et préparés ainsi que les restants de table

- Nourriture (cuite, crue, avariée)
- Fruits et légumes, pâtes alimentaires, pains et céréales, farines et sucre
- Produits laitiers, friandises et confiseries, café (grains, marc et filtre)
- Coquilles de crabe et homard, coquilles d'œuf, écailles de noix
- Sachets de thé et tisane, viandes, poissons et os, nourriture pour animaux

✓ PAPIER ET CARTON SOUILLÉS

- Assiettes ou verres de carton souillés, carton souillé d'aliments (pizza, etc.)
- Essuie-tout, papier mouchoirs et serviettes de table souillées

✓ RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes, résidus de jardin : fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retailles de haie et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- Gazon, bran de scie, écorces, copeaux de bois, plantes d'intérieur

✓ AUTRES MATIÈRES

- Cendres froides – après 4 semaines, tabac et papier à cigarettes
- Cheveux, poils d'animaux, litière de petits animaux (chats, lapins, hamsters)

✗ MATIÈRES REFUSÉES

- Aucun sac de plastique qu'il soit biodégradable ou compostable dans le bac roulant brun
- Résidus domestiques dangereux (huiles, peintures, piles, pesticides, engrais) et pneus
- Matières recyclables (papier et carton propre, contenants de verre, plastique et métal)
- Matériaux de construction, vitre, verre et métal, tapis, moquette
- Couches, produits hygiéniques (tampons sanitaires et serviettes hygiéniques) et médicaments, papier ciré, soie dentaire, cire et gomme à mâcher
- Sacs d'aspirateurs et leurs contenus, charpie de sècheuse et feuilles de sèche-linge
- Feuilles jetables de balai (type Swiffer), animaux morts
- Textiles (même les vêtements avec fibres organiques)
- Plantes exotiques envahissantes (Berce du Caucase, Renouée Japonaise, Phragmite, Salicaire pourpre), roches, cailloux et pierres, bouchons de liège

RÈGLES À SUIVRE

Les bacs bruns, verts ou noirs contenant des MATIÈRES REFUSÉES **ne seront pas vidés** et les matières à l'extérieur des bacs **ne seront pas ramassées**.

Vos surplus de MATIÈRES RECYCLABLES **seulement** peuvent être apportés à l'écocentre.

CONSEILS

- Le bac noir doit être considéré comme la dernière alternative.
- Le poids des matières mises dans le bac noir détermine la facture à payer pour l'enfouissement.
- Plus il est lourd, plus la facture collective augmente!

QUAND

Mettre les bacs en bordure de rue la veille de la collecte et les retirer une fois la collecte terminée.

COMMENT ORIENTER VOS BACS

Les poignées et les roues doivent être orientées vers la rue afin de faciliter le travail de l'entrepreneur.

EN HIVER

Déneiger et déglacer complètement le dessus et les côtés des bacs de façon à les rendre facilement accessibles. **Les bacs enneigés ou difficiles d'accès ne seront pas vidés.**

CALENDRIER DE COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

2017

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRUCS ET CONSEILS



NOTRE TERRITOIRE
POLICE AVENIR

MRC DES LAURENTIDES

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU
IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE | LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR
LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER | MONTCALM
MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

819 324-5678 poste 4238

TRAINDEVIEDURABLE.com


CALENDRIER DES COLLECTES 2017 - VAL-DAVID

JANVIER							FÉVRIER							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4							1			1	2	3	4	5
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
29	30	31					26	27	28					23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31		
														30	31												

MARS							AVRIL							SEPTEMBRE							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4						1						1	2	1	2	3	4	5	6	7	
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				
							30																				

MAI							JUIN							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3											1	2		
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30			
																			31								

LÉGENDE

-  DÉCHETS SOLIDES
-  MATIÈRES RECYCLABLES
-  MATIÈRES COMPOSTABLES

COLLECTE DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

- SECTEUR 1: LUNDI
- SECTEUR 2: MARDI
- SECTEUR 3: MERCREDI

COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES

- SECTEUR EST : JEUDI
- SECTEUR OUEST : VENDREDI

Pour le **vendredi**, les rues suivantes sont incluses, la route 117 des deux côtés, le secteur Air-Pur, le secteur de la rue du Centre, le chemin de la Rivière (au nord du Parc des Amoureux), la rue Xavier, Blondin, Christian, Lavallée, Riverside, île, Merette, Dinandier, Pilon, Raymond, Michaud, Dubois, Gaston, Beauséjour, Buchanon.

Consultez le site de la Municipalité au valdavid.com pour connaître votre secteur de collecte.

SECTEURS

SECTEUR 1

- Secteur Doncaster
- Secteur Boisés-Champêtres et Montée Gagnon
- Secteur Lac Doré et Dion
- Mont-Plante

SECTEUR 2

- Rue de l'Église
- Secteur rue du Centre
- Secteur Air-Pur
- Rue Jean-Baptiste-Dufresne / Le Villageois / Prédéal-Trudeau
- Secteur chemin de l'île
- Secteur Ermitage, route Morin
- Route 117
- Secteur Val-David-en-Haut / Vallée-Bleue / Le Familiale
- Secteur Mont-Vert

SECTEUR 3

- Domaine Chanteclair
- Secteur des rues Wilfrid / Marie-Anne / Trudeau / Roland
- 10e rang
- Secteur Lac Paquin

éco CENTRE

SERVICE GRATUIT JUSQU'À 26 VISITES PAR ANNÉE
RÉSERVÉ AUX CITOYENS DE LA MRC DES LAURENTIDES

-  **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)***
Peinture, aérosols, vernis, solvants, pesticides, produits nettoyants, huile à moteur, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, bombannes de propane, piles, cartouches d'encre, extincteurs, etc.
** Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD*
-  **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION**
Bois, branches, arbres de Noël, métal, béton, bardeaux d'asphalte, brique, pierre, gypse, couvre-planchers (tapis, prélat, céramique, etc.), douches, bains, éviers, toilettes, etc.
-  **APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES, INFORMATIQUES**
Électroménagers avec halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs d'air et déshumidificateurs), cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sécheuses, tous les petits électroménagers et appareils électriques, téléviseurs, vidéos, radios, ordinateurs, périphériques, cellulaires.

-  **MEUBLES**
Tous les meubles (divans, matelas, tables, chaises, etc.)
-  **OBJETS DIVERS**
BBQ, tondeuses, toiles de piscines, balançoires, etc.
-  **RÉSIDUS VERTS**
ACCEPTÉS UNIQUEMENT DANS LES ÉCOCENTRES DE MONT-TREMBLANT ET DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE AINSI QU'À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) TOUTE L'ANNÉE.
Feuilles mortes, tiges et brindilles.
-  **MATIÈRES RECYCLABLES**
Papier, carton, contenants de verre, plastique et métal.
-  **PNEUS ET BATTERIES D'AUTO**
Tous les pneus de voitures et de camionnettes et batteries d'auto.

CONSIGNES

Résidentiel seulement. Entrepreneurs refusés.
Preuve de résidence exigée.

Heures d'ouverture variables à vérifier
auprès de votre municipalité
ou

TRAINDEVIEDURBLE.com

QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE ?

C'est un centre de récupération où vous pouvez vous départir écologiquement des matières non acceptées dans la collecte des déchets.

Gratuit pour les résidents de la MRC des Laurentides.

éco CENTRE

INTERDICTION AUX COMMERCES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS

HORAIRE
(Sujet à changement)

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

1710, rue Principale

ÉTÉ (10 avril au 16 septembre 2017):
Lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

HIVER (3 janvier au 8 avril 2017 et 17 septembre au 30 décembre 2017):
Mardi au vendredi de 9h00 à 16h30

Toute l'année: Samedi de 9h00 à 15h00

UN PROBLÈME ?

Pour un problème avec la collecte, pour remplacer ou commander un nouveau bac, contactez LE SERVICE DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES de votre municipalité au 819 324-5678 poste 4238.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Approximativement 1368 tonnes de déchets domestiques et 564 tonnes de matières recyclables sont collectées annuellement dans votre municipalité!